



Montre non envoyée / internet

Par Visiteur

J'ai achete une montre rolex sur internet a un vendeur bulgare (particulier) , il m'a communiqué son RIB pour le virement donc de 4800\$ qu'il a reçu.

Maintenant je voulais savoir qu'est elle est la procedure possible pour attaquer cette personne et donc recuperer mon du , sachant que j'ai son RIB , la preuve du virement , ses coordonnees postales, son nom prenom ,j'ai aussi des preuves sur mail (messages,etc..)

Par Visiteur

Cher monsieur,

Pourquoi voulez vous l'attaquer?

Bien cordialement.

Par Visiteur

Simplement ,pour recuperer mon argent la montre il ne me l'a pas renvoyée

Par Visiteur

Ou plutot il ne ma pas envoye la montre que je lui ai achete

Par Visiteur

Et comme il ne m' a pas envoye la montre j'ai une bonne raison pour l'attaquer en justice n'est ce pas ?

Par Visiteur

Bonjour,

Oui bien sûr, vous pouvez demander la nullité du contrat pour défaut d'exécution de la part du vendeur conformément aux articles 1134 et 1147 du Code civil.

Conformément à la convention de Rome, vous pouvez revendiquer l'application des dispositions juridiques françaises ainsi que la compétence des tribunaux français, s'il apparait que la conclusion du contrat a été précédée en France d'une offre de produit ou de services ou encore si le consommateur a accompli les actes nécessaires à la conclusion du contrat.

Cela dit, cette solution n'est pas évident à mettre en oeuvre puisqu'elle nécessite de signifier la convocation en justice au vendeur résidant en Bulgarie.

Bref, je ne peux que vous conseiller de prendre un avocat afin de diligenter une telle mesure.

Très cordialement.

Par Visiteur

D'accord en passant simplement par la police ,ca ne serait pas plus simple ou bien une autre solution plus simple ,
etant donné que j'ai pas mal de preuves de mail écrit par cette personne.

En fin du compte le dernier mail que j'ai reçu de cette personne , il me stipule qu'en fait il m'a vendu un site internet pour
vendre des montres !! ce qui est tout a fait faux , et vous le voyez meme sur tout les autres mails.

Vous voyez quoi...

Par Visiteur

Bonjour,

Malheureusement non dans la mesure où il n'y a aucune infraction pénale et qu'au surplus, la police n'aurait pas le
pouvoir d'aller chercher cette personne en Bulgarie.

Donc non, il n'y a pas de solution plus simple.

Bien cordialement.

Par avocatenligne

J'ai exposée au même problème et je trouve la solution chez
[url=http://www.consultations-juridiques.fr/]http://www.consultations-juridiques.fr/[url], un avocat ma ramené mon argent
avec une indemnité d'arnaque